



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 229-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.497

Déposée le : 09.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gagnebin (Tramelan, PS) (porte-parole)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Gerber (Reconvilier, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 47/2026 du 21 janvier 2026
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Mieux soutenir la prévention et la sensibilisation de la population bernoise aux risques de précarisation liés au surendettement

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de mettre en place des outils permettant à la population du canton de Berne d'être sensibilisée en temps opportun et de manière précoce aux risques de précarisation liés au surendettement (p. ex. outil de calcul du budget et du revenu disponible intégré dans www.taxme.ch, code QR donnant accès à des applications en ligne, etc.) ;
2. d'intégrer des messages de sensibilisation et de prévention (ou autres liens vers des applications existantes) avec l'envoi de factures, rappels ou commandements de payer ainsi qu'une information vers l'aide gratuite de services spécialisés ;
3. de solliciter, soutenir voire harmoniser les pratiques avec les communes en la matière.

Développement :

Constat : une fragilisation croissante des ménages

- L'augmentation des charges (logement, assurances, énergie, primes d'assurance-maladie, taxes, transports) réduit fortement le revenu disponible de nombreux ménages.

- Cette pression financière peut conduire rapidement à un surendettement, notamment lorsque surviennent des événements de vie imprévus tels que la perte d'un emploi, une baisse de revenu en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), un accident, une maladie, une séparation ou un divorce.

Des mécanismes aggravants

- Les dettes fiscales, souvent déconnectées de l'évolution réelle des revenus, peuvent accentuer brutalement les difficultés.
- Les procédures de poursuite qui en découlent aggravent encore la situation, tant sur le plan financier que psychologique.
- Une sensibilisation et une intervention précoce et non stigmatisante réduit à la fois les coûts humains et administratifs.

L'importance d'une détection précoce

- Plus les risques de précarisation liés à un surendettement sont identifiés tôt, plus les personnes concernées prennent conscience de leur situation et cherchent des solutions pour rester à flot.
- Les services de l'État, en particulier l'administration fiscale et d'autres guichets en lien direct avec la population (y. compris virtuels), sont des acteurs stratégiques pour sensibiliser en amont, avant que la situation ne devienne trop critique.
- Ils jouent un rôle complémentaire et offrent une meilleure visibilité aux services spécialisés dans l'accompagnement de personnes et ménages surendettés.

Mettre en réseau les compétences

- Les services spécialisés mandatés par l'Office de l'intégration et de l'action sociale (Berner Schuldenberatung, CSP Berne-Jura, Fachstelle Schuldensanierung Mittelland et Berner Oberland, services sociaux) disposent déjà d'une expertise et de pratiques éprouvées, mais interviennent souvent lorsque la situation est déjà dégradée.
- La mise en réseau de ces compétences au niveau cantonal permettrait d'améliorer la prévention, la coordination et l'efficacité des interventions.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 15, 72 et 73 LPASoc¹). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel la prévention et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant pour éviter le surendettement. Il reconnaît que tant l'augmentation du coût de la vie que des événements imprévus, tels que la maladie, un accident, le chômage ou une séparation, peuvent induire de grandes difficultés pour les ménages concernés. Dans le même temps, les données récentes de l'Office fédéral de la statistique² indiquent que la situation en Suisse et dans la région bernoise s'est globalement stabilisée. Entre 2014 et 2023, la part des ménages avec au moins deux types d'arriérés de

¹ Loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (RSB 860.2)

² Arriérés de paiement, selon différentes caractéristiques socio-démographiques, tableau publié le 31 mars 2025 par l'Office fédéral de la statistique (OFS)

paiement³ est passée de 7,7 % à 6,3 % à l'échelle du pays et a même baissé de 9,9 % à 6,3 % dans la région de Berne-Mittelland. Cette évolution démontre que les offres de prévention et de soutien existantes sont efficaces.

Le canton de Berne dispose d'un réseau étendu de services spécialisés qui proposent des prestations de prévention et de soutien, parmi lesquels le CSP Berne-Jura et, dans la partie alémanique, le service de conseil en matière de dettes du canton de Berne (Berner Schuldenberatung), le Centre de liaison des associations féminines BE ainsi que les antennes des régions de Berne-Mittelland et de l'Oberland bernois. Ces services spécialisés proposent une vaste offre de soutien qui inclut conseil en désendettement, clarifications juridiques et mesures de réduction des créances. En outre, ils aident les personnes concernées à remplir leur déclaration d'impôts et à former réclamation si nécessaire. Par ailleurs, ils procèdent à des interventions ciblées auprès des créanciers, des offices des poursuites et des services sociaux ainsi que d'autres autorités ad hoc. L'accompagnement dans le cadre de procédures de faillite entre également dans leur champ de compétences. En plus du conseil en désendettement, il existe des prestations spécialisées destinées aux personnes présentant une addiction aux jeux de hasard et à leurs proches. Une autre mission essentielle est le travail de prévention et de sensibilisation, qui vise à prévenir les risques de surendettement et à atteindre les personnes touchées suffisamment tôt.

Il existe également de nombreux outils numériques. La plateforme feel-ok.ch ou encore l'association faîtière Budget-conseil Suisse proposent aux adolescentes et adolescents ainsi qu'aux jeunes adultes des outils interactifs comme des modèles de budget, des journaux de dépenses ainsi qu'une application pour établir son budget et, ainsi, surveiller ses dépenses et atteindre ses objectifs budgétaires. De plus, elle dispose d'un chatbot budgétaire, permettant un accès à bas seuil et anonyme au conseil. Quant aux familles et aux personnes adultes, elles peuvent utiliser le service de conseil budgétaire en ligne du Centre de liaison des associations féminines BE ainsi que les outils d'information et de calcul de l'Intendance des impôts. Dès lors, les instruments demandés dans la motion sont déjà mis en place et utilisés activement.

En parallèle, les services sociaux communaux apportent une contribution importante à la détection précoce et au soutien des ménages en difficulté financière. L'administration cantonale fournit également de nombreux outils. Ainsi, l'Intendance des impôts envoie à tous les jeunes adultes, avant leur 18^e anniversaire, une circulaire contenant des informations importantes sur les obligations fiscales et un code QR permettant d'accéder à des informations complémentaires. En outre, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, elle a développé à l'époque des outils pédagogiques pour le corps enseignant, qui peuvent être utilisés en classe (présentation Powerpoint, cas type de déclaration d'impôt, version de démonstration avec simulation de calcul, etc.).

Les mesures supplémentaires proposées, telles que des messages annexés aux commandements de payer ou de nouveaux outils numériques, feraient en grande partie double emploi avec les offres existantes. L'expérience montre que ces encarts passent souvent inaperçus et que les outils numériques n'atteignent que de manière limitée les groupes vulnérables en particulier. L'introduction de canaux supplémentaires mobiliserait des ressources sans augmenter significativement les avantages pour les groupes cibles.

Par ailleurs, il existe déjà un groupe de travail interdirectionnel dédié à la sécurité sociale sous la conduite de l'Office des assurances sociales, auquel participent l'Intendance des impôts, l'Office des poursuites et des faillites, l'Office de l'intégration et de l'action sociale et la responsable cantonale de la Collaboration interinstitutionnelle au sein de l'Office de l'assurance-chômage. Le groupe de travail élabore les bases d'une stratégie cantonale de gestion de l'endettement, coordonne les offres existantes et assure les échanges avec les

³ Arriérés sur des loyers, des intérêts hypothécaires, des factures courantes d'électricité, de gaz, d'eau ou de chauffage, des remboursements de crédits ou des impayés sur carte de crédit, des primes d'assurance maladie, des impôts

communes. En complément, le monitoring cantonal de la pauvreté qui sera instauré dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 208-2023 Ruch⁴ fournira des informations précieuses sur les ménages particulièrement exposés de manière à pouvoir recourir aux offres de soutien existantes de manière ciblée et efficace. Toutefois, la question du surendettement ne relève pas seulement de l'État, mais dépend aussi dans une large mesure de la responsabilité individuelle. Le canton met à la disposition de la population des offres d'information, de conseil et de sensibilisation afin que celle-ci puisse prendre des décisions en connaissance de cause. Cependant, la responsabilité d'une bonne gestion budgétaire et du respect des obligations financières incombe à chacune et chacun et constitue un facteur clé pour prévenir le surendettement et garantir une gestion budgétaire durable. Une prévention à long terme ne peut fonctionner qu'en associant responsabilité individuelle, formation et structures de soutien existantes.

À cet effet, les offres de formation disponibles dans le canton de Berne contribuent également à la prévention. La formation financière joue un rôle essentiel pour permettre aux individus de planifier leurs ressources de manière prévoyante et d'identifier les risques le plus tôt possible. Les personnes qui développent très tôt des compétences en gestion et planification budgétaire ainsi qu'un sain rapport à l'argent sont mieux à même de faire face aux défis financiers. Partant, le canton de Berne soutient cet objectif en proposant différentes offres dans le cadre de l'école obligatoire pour que les élèves puissent acquérir un savoir de base en économie et des compétences pour établir leur budget. Ce soutien précoce crée une base solide sur laquelle les autres services de prévention et de conseil peuvent s'appuyer.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif parvient à la conclusion que les objectifs de la motion sont déjà largement atteints et qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de mesures supplémentaires. Les offres à disposition actuellement constituent une aide efficace pour la population. En outre, comme mentionné plus haut, la situation est déjà suivie de près. Si un potentiel d'amélioration était identifié, le gouvernement en serait par conséquent informé de manière anticipée et proactive. Aussi, propose-t-il d'adopter la motion et de la classer.

Destinataire
– Grand Conseil

⁴ Motion 208-2023 Ruch (Les VERT-E-, Berne) Mesurer l'ampleur de la pauvreté dans le canton de Berne et la combattre